

Distr. RESTRICTED

PRS/2023/CRP.11

ORIGINAL: FRENCH

FORTH INTERNATIONAL DECADE FOR THE ERADICATION OF COLONIALISM

**Pacific regional seminar on the implementation of the Fourth International
Decade for the Eradication of Colonialism:
innovative steps to ensure the attainment of the Sustainable Development
Goals in the Non-Self-Governing Territories**

**Bali, Indonesia
24 to 26 May 2023**

STATEMENT BY

MR. MICKAEL FORREST

(NEW CALEDONIA)

Séminaire régional pour le Pacifique
Déclaration de Mickael FORREST
Bali (Indonésie) du 24 au 26 mai 2023

« Mesures innovantes visant à assurer la réalisation des objectifs
De développement Durable dans les territoires non autonomes »

Monsieur le Ministre La république d'Indonésie,
Madame la Présidente du Comité de décolonisation,
Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres des Nations Unies et membres
du Comité spécial de décolonisation,
Mesdames et Messieurs les représentants des territoires non-autonomes,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec honneur et respect que je m'adresse à vous dans le cadre de ce séminaire régional
du Pacifique, qui se tient aujourd'hui ici à Bali. Je souhaiterai remercier chaleureusement le
gouvernement de l'Indonésie pour son hospitalité. Je salue ensuite le Comité spécial de
décolonisation pour le travail fourni dans l'organisation de cette rencontre importante.

Je prends la parole ce jour dans le cadre du devoir de communication qui me revient en ma
qualité de membre du gouvernement collégiale de la Nouvelle-Calédonie. À cet égard je vous
saurais gré d'excuser l'absence du président Monsieur Louis Mapou, retenu à Nouméa.

Madame la présidente,

La Nouvelle-Calédonie s'apprête à franchir une étape historique, une phase décisive dans son
histoire politique à travers la sortie de l'accord de Nouméa, accord politique de transition vers
l'émancipation et la décolonisation.

A cet effet, le comité spécial s'est inscrit dans une démarche volontariste à l'endroit de la NC
avec l'application de plusieurs mécanismes onusiens dans le cadre du mandat que lui a confié
l'assemblée générale.

Le Gouvernement de la NC salue cette nouvelle trajectoire, et réaffirme sa volonté de
maintenir un cadre de travail sincère et global avec les Nations Unies. Je saisis l'opportunité
pour saluer également l'appui et le soutien de la puissance administrante dans l'implication de
l'ONU pour poursuivre le processus de décolonisation en Nouvelle-Calédonie.

A ce titre, la décision de suivre et de soutenir constamment le processus de l'accord de

Nouméa est indispensable, notamment dans le rôle impartial à opérer envers les parties prenantes concernant l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples colonisés.

S'agissant du thème examiné lors de ce séminaire, les objectifs de développement durable constituent un cadre essentiel pour guider nos actions en faveur d'un monde meilleur. Avec humilité ils nous invitent à envisager un développement responsable, respectueux des besoins des générations futures, et garant d'un avenir plus libre et prospère.

Ce développement durable ne saurait s'envisager sans prendre en compte l'environnement régional dans lequel notre territoire évolue. Pleinement intégrée dans la région Pacifique-Sud, la Nouvelle-Calédonie porte sa voix dans la famille « Pacifique » au sein des organisations régionales à la fois techniques et politiques. Le territoire accueille d'ailleurs depuis 1949 le siège de la Communauté du Pacifique et est devenu membre à part entière du Forum des Îles du Pacifique.

En effet, les îles du Pacifique doivent répondre de concert aux défis mondiaux auxquels elles sont confrontées, notamment ceux liés à l'élimination de la pauvreté, des inégalités, à l'accès à l'eau, à l'énergie, à la prospérité économique, mais aussi à la consolidation de la paix et de la justice.

Madame La présidente,

Le gouvernement collégial de la Nouvelle-Calédonie s'est pleinement engagé dans la dynamique mondiale en faveur d'une société multiculturelle, plus juste et résiliente, pour un peuple fraternel et solidaire.

En effet, la déclaration de politique générale (DPG) du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie présentée le 25 novembre 2021 au centre culturel Tjibaou a proclamé **la lutte contre les inégalités, « grande Cause »** de notre gouvernement collégial. La DPG du XVIIème GNC, feuille de route 2021-2024, a pour ambition de consacrer la citoyenneté calédonienne autour d'une communauté de destin affirmée. C'est dans ce cadre que plusieurs textes de références encadrent l'action des collectivités et institutions de la Nouvelle-Calédonie.

La participation active de la société civile et des communautés locales est essentielle pour garantir que les décisions prises reflètent les besoins et les aspirations des populations concernées. La société civile joue alors un rôle « moteur » dans la vie de la cité et doit permettre au territoire de développer une gestion durable de ses ressources et de ses potentiels. Permettez-moi de vous citer quelques illustrations ci-dessous.

D'abord, le schéma d'orientation de la « Politique de l'eau partagée » guide les actions en faveur d'une gestion concertée de la ressource en eau. La politique de l'eau partagée est dotée d'un programme opérationnel de plus de 700 actions identifiées pour les 25 prochaines années, et doit répondre à six objectifs stratégiques :

- Sanctuariser les zones de captage, les ressources stratégiques et préserver les milieux ;
- Fournir 150 litres d'eau potable par jour aux calédoniens d'ici à 2025 ;
- Sensibiliser, communiquer, informer, éduquer, former : faire de tous les Calédoniens des « hydro-éco-citoyens » ;
- S'orienter vers le « zéro rejet d'eau non traitée » d'ici à 2045 ;
- Mettre l'eau au centre de tous les projets d'aménagement, d'habitation et de développement économique ;
- Mieux maîtriser l'eau pour augmenter la production agricole et parvenir à un taux de couverture alimentaire de 50% à échéance 2030.

Ensuite la mise en œuvre du Plan stratégique pour l'économie numérique (PSEN) en Nouvelle-Calédonie permet à la NC, aujourd'hui, de définir une nouvelle stratégie de développement de la Tech, du numérique et de l'innovation. Cette nouvelle stratégie s'appuie notamment sur notre place renforcée dans le paysage numérique régional avec le déploiement de câbles sous-marin combinant une route numérique internationale entre la Nouvelle-Calédonie et le Pacifique.

En outre, la Nouvelle-Calédonie s'est engagée dans la construction de sa politique publique "climat". Celle-ci repose sur deux volets : le schéma pour la transition énergétique (STENC) et le schéma d'adaptation aux changements climatiques.

Étant un territoire insulaire et isolé d'un point de vue énergétique, la NC importe 96,9 % de l'énergie qu'elle consomme (charbon et produits pétroliers). Ainsi, la Nouvelle-Calédonie s'est engagée depuis 2016, dans la voie de la transition énergétique et du développement durable afin de modifier en profondeur son système de production et de consommation énergétique. Ce secteur a d'ailleurs été retenu comme domaine prioritaire dans le cadre de la coopération entre l'UE et la Nouvelle-Calédonie pour la période 2021-2027.

De plus, l'agenda climatique a provoqué une nouvelle configuration traduite par l'émergence récurrente de plusieurs phénomènes climatiques. La planification de l'organisation, opérée par le GNC, a pour objet de secourir les personnes, de protéger les biens et l'environnement en situation d'urgence.

Par ailleurs, le schéma directeur du handicap et de la dépendance est à destination du bien-être des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie, dont les actions s'inscrivent tout au long du parcours de vie d'une personne en situation de handicap. Quatre axes stratégiques sont au cœur de ce schéma :

- Clarifier et renforcer la gouvernance ;
- Agir pour un accès plein et entier à la société ;
- Concourir à la participation sociale des personnes ;
- Agir pour renforcer les capacités des professionnels, des aidants naturels et des bénévoles à répondre aux besoins spécifiques des personnes.

En outre, à l'instar de tous les pays du monde, la crise du covid 19 a profondément bouleversé le territoire et sa population. Une situation inédite pour le pays qui a eu un impact significatif

tant sur le plan social et psychologique de notre population que sur le plan économique. Malgré les défis rencontrés, le gouvernement a su faire preuve d'engagement, de courage et de résilience en gérant l'urgence et en engageant une transition vers un modèle économique plus adapté et responsable.

C'est dans ce cadre que notre gouvernement a adopté la programmation des réformes fiscales 2021 à 2023 avec pour objectif de donner de la visibilité aux partenaires économiques et sociaux. Plusieurs actions sont programmées, et qui s'articulent autour de cinq axes :

1. Stimuler le développement économique et social : en relançant certains secteurs comme le BTP et le tourisme, durablement touché par la crise sanitaire ; en soutenant le secteur de la culture et du sport et en redistribuant du pouvoir d'achat aux ménages qui en ont le plus besoin ;
2. Lutter contre les inégalités : afin d'assurer une meilleure équité du système de prélèvements obligatoires entre les contribuables et un juste équilibre entre la fiscalité des revenus issus du travail et celle assise sur le patrimoine ;
3. Pérenniser la ressource fiscale : afin d'offrir des ressources plus stables et plus pérennes pour financer durablement les besoins publics ;
4. Financer les risques et prévoir l'avenir : pour financer la prévention et la lutte contre les risques sociétaux (tabagisme, obésité, diabète, etc.) et environnementaux (phénomènes climatiques) ;
5. Améliorer le service rendu au contribuable : afin d'apporter plus de clarté et de simplification et dans un souci d'amélioration du service public rendu aux usagers.

C'est également dans cette volonté de pérenniser une trajectoire globale et pérenne que le GNC a convoqué un forum « Perspectives : Quel modèle pour la Nouvelle-Calédonie ? » le 6 juin de cette année. L'objectif de ce forum est de déterminer une utilisation durable et responsable des ressources du pays afin de permettre à tous de vivre ensemble en harmonie, et de promouvoir l'égalité et la justice.

Madame La présidente,

L'assemblée générale de nations unies a pointé la responsabilité du gouvernement de la NC au point 25 de la résolution relative à la NC adoptée en décembre 2022, je cite : « *l'Assemblée Générale engage la Puissance administrante, agissant en coopération avec le Gouvernement néo-calédonien, à veiller au maintien et au renforcement de la protection et de la garantie du droit inaliénable qu'a le peuple du territoire de posséder ses ressources naturelles, d'y avoir accès, de les utiliser et de les gérer, y compris son droit patrimonial de les exploiter à l'avenir* ».

Pour rappel, le GNC a approuvé le schéma de mise en valeur des richesses minières de la Nouvelle-Calédonie. Il pose les bases d'un développement raisonné et équilibré de l'industrie minière et métallurgique en privilégiant la valorisation locale de la ressource, la préservation de l'environnement et l'utilisation d'une partie des bénéfices au profit des communautés vivant à proximité des sites miniers ainsi qu'au développement des générations futures.

Dans le même esprit, j'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement a adopté le 23 novembre 2022 un avant-projet de loi du pays visant à instaurer un moratoire de dix ans sur l'exploration et l'exploitation des ressources profondes de la zone économique exclusive (ZEE) de Nouvelle-Calédonie. L'objectif est de préserver son territoire, l'environnement marin et notamment la richesse écologique du Parc naturel de la mer de Corail.

La Nouvelle-Calédonie est connue pour sa biodiversité exceptionnelle, dont une partie est inscrite au patrimoine mondial de l'humanité, elle l'est un peu moins pour sa géodiversité. Celle-ci est cependant remarquable puisque tous les éléments géologiques étudiés par les géosciences sont présents dans les fonds de l'espace maritime néo-calédonien (volcanisme de type hawaïen, reliques du supercontinent Gondwana, volcanisme actif d'arc insulaire de subduction, dorsales d'expansion océanique, bassins océaniques, développement de récifs et de plateformes carbonatées, etc..).

Cette diversité suscite l'intérêt des scientifiques depuis les années 1960 et toutes les données accumulées depuis ont permis d'identifier les enjeux scientifiques (meilleure compréhension des effets du changement climatique), économiques (présence de ressources minérales à fort potentiel) et environnementaux (préservation de la géodiversité et des écosystèmes) qui y sont liés.

Durant cette même session de décembre 2022, l'assemblée générale des Nations Unies a engagé vivement toutes les parties concernées, agissant dans l'intérêt des Néo-Calédoniens, à poursuivre leur dialogue, dans le cadre de l'Accord de Nouméa, dans un esprit d'harmonie et de respect mutuel afin de continuer de promouvoir une atmosphère propice à l'évolution pacifique du territoire vers un acte d'autodétermination qui soit conforme à la Charte et à ses résolutions pertinentes, notamment les résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV), qui préserverait les droits de tous les secteurs de la population et qui reposerait sur le principe selon lequel c'est au peuple de Nouvelle-Calédonie qu'il appartient de choisir comment déterminer son destin.

Madame La présidente,

Les discussions sur l'avenir institutionnel du territoire ont débuté début mars 2023 entre les parties signataires de l'accord de Nouméa. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie doit y tenir un rôle fondamental. Garant de la stabilité politique de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement a dû, et devra continuer à prendre les mesures nécessaires afin que la phase des discussions ne soit pas impactée par de potentielles difficultés qui relèveraient de la gestion quotidienne des affaires de la Nouvelle-Calédonie. Pour ces raisons nous demeurons mobilisés afin que cette phase cruciale se déroule dans la sérénité, dans le respect de la volonté de la population concernée, et conjuguée à l'agenda des nations unies pour la décolonisation.

A l'occasion du soixantième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples colonisés, l'assemblée générale a proclamé le 21 décembre 2020, la période 2021-2030 quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme sur la

base des principes fondamentaux et universels consacrés par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Madame la présidente, les grands sujets énoncés attestent d'une volonté de la NC d'enraciner durablement les fondements d'une décolonisation et d'une émancipation engagés depuis 1988 dans notre pays, appropriés par les citoyens de la NC, pour sortir par le haut de l'Accord de Nouméa, en bonne intelligence et dans la sérénité et la paix.

Les délibérations de ce séminaire régional pour le Pacifique doivent nous guider à maintenir nos efforts et nos engagements respectifs vers une décolonisation réussie et assumée de la Nouvelle-Calédonie. Je vous remercie. Oléti.